

Route des Deux-Villages 46 - 1806 St-Légier-La Chiésaz

Tél. 021 564 03 70 - lesvergers@rebsl.ch

REGLEMENT UAPE Les Vergers

Directrice
Fanny Baier

Mail
lesvergers@rebsl.ch
fanny.baier@rebsl.ch

Téléphone
021 564 03 70

Adresse
Route des Deux-Villages 46
1806 St-Légier-La Chiésaz

Horaires
Lundi, mardi, jeudi et
vendredi :

- de 7h à 08h30
- de 12h à 13h30
- de 15h à 18h30

Mercredi :
● de 7h à 8h30
● de 12h à 18h30

Web
www.rebsl.ch

L'UAPE Les Vergers accueille les enfants de 5P à 8P.

Responsabilité juridique

La Fondation pour l'accueil des enfants de Blonay – Saint-Légier est l'organe juridiquement responsable de la structure d'accueil.

L'exploitation de l'établissement est soumise à l'autorisation et au contrôle du Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) du canton de Vaud. Cet organe délivre l'autorisation d'exploitation du lieu d'accueil attestant sa conformité aux normes.

Equipe éducative

L'organisation structurelle et fonctionnelle de l'institution est assurée par la directrice de l'UAPE Les Vergers en étroite collaboration avec une équipe éducative professionnelle. L'institution s'engage à respecter les valeurs et les principes pédagogiques édictés par la Fondation.

Annonce des absences

Les parents sont tenus d'aviser eux-mêmes, dès que possible, l'absence de leur enfant en cas de maladie, congé, manifestation scolaire ou autre.

Dépannage

Les demandes de dépannage doivent être adressées, par téléphone à la personne responsable de l'accueil qui les validera en fonction des places disponibles. Tout dépannage, validé par la structure, est facturé en supplément, même en cas d'annulation de la demande.

Prestations

La prise en charge des enfants est adaptée à leur âge et à leur degré d'autonomie.

La structure accueille les enfants le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 07h00 à 08h30, de 12h à 13h30 et de 15h00 à 18h30 et le mercredi de 07h00 à 08h30 et de 12h à 18h30 (non-stop).

Aspects pédagogiques

L'encadrement se fait par une équipe de professionnel·le·s pluridisciplinaires qui varie en fonction du nombre d'enfants et qui est conforme aux directives cantonales. L'équipe est garante d'une prise en charge de qualité dans une atmosphère favorable au développement et à l'épanouissement de chacun.

Nous accompagnons, encourageons l'enfant dans son cheminement vers l'autonomie en respectant ses acquisitions, tout en garantissant l'apprentissage des règles et limites liées à la vie de groupe.

Notre priorité est d'être à l'écoute de l'enfant, de répondre à ses besoins sociaux, vitaux, affectifs et d'offrir à celui-ci des conditions d'accueil qui lui permette de se sentir sécurisé. Notre structure est aussi un lieu où l'on donne à l'enfant le temps, l'espace et les moyens de jouer, créer, découvrir, communiquer et développer sa personnalité.

Le partenariat avec les parents est pour nous une priorité. Pour cela, l'équipe éducative reste à l'écoute et cultive une bonne relation et un échange régulier avec les parents sur les différents moments que passe l'enfant dans notre lieu d'accueil. Nous apportons notre soutien et nos conseils si les parents le sollicitent. Ce lien ponctuel avec l'équipe éducative permet aux parents de transmettre tout renseignement utile, ce qui est indispensable au contexte éducatif et à l'organisation de l'UAPE Les Vergers.

Vie en collectivité

L'équipe éducative est garante d'une prise en charge des enfants dans une atmosphère favorable au développement et à l'épanouissement de chacun. Elle se doit d'intervenir envers tout enfant qui enfreint les règles de sécurité et les directives de vie en collectivité. Dans le cas de comportements inappropriés, la structure organisera un entretien avec les parents afin de prendre les dispositions nécessaires pour le bien être du groupe. La direction générale sera appelée sur demande en cas de non-respect pour une séance approfondie afin d'étudier la situation. L'UAPE Les Vergers se réserve le droit en tout temps de régler les situations particulières et d'exclure un enfant pour cause de débordement récurrent.

Arrivées et départs

Les enfants effectuent seuls les trajets entre l'école et la structure parascolaire. Les enfants sont priés de se rendre directement à la structure, sans passer par les commerces.

Un contrôle des présences est effectué à l'entrée du réfectoire. Les enfants sont sous notre surveillance et notre responsabilité à partir de ce moment-là. Aucun enfant n'est autorisé à sortir de l'enceinte sauf autorisation spéciale écrite.

L'UAPE Les Vergers décline toute responsabilité lors des déplacements d'enfants effectués sans l'encadrement de l'équipe.

Engagement des parents

L'engagement se fait pour une année scolaire, pour un nombre de fréquentations hebdomadaires déterminé.

En ce qui concerne les modifications et les résiliations de contrat, les parents sont tenus de se référer au règlement du réseau REBSL en vigueur.

Les parents doivent pouvoir être joignables au cours de la journée. C'est pourquoi, ils doivent informer le réseau en cas d'éventuels changements de domicile, de numéros de téléphone, etc. via le « Portail Famille » accessible sur www.rebsl.ch. Si les parents ne viennent pas chercher leur enfant eux-mêmes, ils sont priés d'indiquer avec précision la ou les personnes autorisées à le faire. Une pièce d'identité peut être demandée à ces dernières.

Assurances

Les enfants sont considérés comme des tiers par rapport aux locaux et au matériel mis à disposition. La structure ne saurait être responsable des dégâts occasionnés. Les parents s'engagent à ce que leur enfant soit au bénéfice d'une couverture responsabilité civile et d'une assurance contre les accidents.

Du moment qu'un parent est présent, la responsabilité de la structure n'est plus engagée dans l'enceinte de la structure.

Repas

L'UAPE Les Vergers tient à offrir aux enfants pour le repas de midi et le goûter des aliments variés, équilibrés et adaptés aux valeurs nutritionnelles dont ils ont besoin.

La structure n'est pas en mesure de satisfaire des demandes particulières de parents liés à des convictions personnelles en matière d'alimentation ou de servir aux enfants des repas confectionnés par leurs soins. Elle peut néanmoins entrer en matière pour les régimes spécifiques sur demande explicite des parents. En cas d'allergies ou d'intolérances alimentaires, les parents doivent fournir un certificat médical accompagné des modalités à suivre et prendre contact avec la directrice.

Santé

En cas d'accident ou de maladie survenant lors des accueils, la directrice prendra contact en premier lieu avec les parents. S'ils ne sont pas atteignables, et en cas d'urgence, les dispositions nécessaires seront prises.

En cas de nécessité de prise de médicaments pendant la journée d'accueil de l'enfant, ceux-ci doivent être accompagnés d'un mot écrit et signé des parents.

Par respect envers les autres enfants et pour son bien-être, tout enfant malade et contagieux ne peut être accueilli au sein de notre structure.

Divers

Droit à l'image :

L'équipe éducative, dans le cadre de certaines activités, peut prendre des photos à titre interne ou d'information pour les parents. Sauf demande préalable écrite à la directrice, les parents et les enfants acceptent ce principe.

Les enfants respectent la sphère privée de leurs camarades.

Sorties et balades :

Afin de laisser la possibilité à l'équipe de sortir en balade, des aménagements d'horaires seront effectués au cas par cas. Ceux-ci seront annoncés au préalable. Toute activité extrascolaire ne doit pas prendre le pas sur l'accueil parascolaire. Nous ne gardons pas les enfants en attendant leur activité.

Multimédias :

L'utilisation des téléphones portables ou autres appareils est interdite. Veuillez joindre votre enfant sur le téléphone fixe de l'UAPE Les Vergers.

En inscrivant leur enfant à l'UAPE Les Vergers, les parents acceptent le présent règlement et celui du réseau REBSL et s'engagent à les respecter.

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} octobre 2025.